



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

BUT spécialité Informatique parcours Réalisation d'applications : concept, développement, validation



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Composante
IUT de
Villetaneuse

Présentation

Le **B.U.T. Informatique** forme en 3 ans les informaticiens qui participent à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques répondant aux besoins de transformation numérique des organisations. Le technicien supérieur en informatique exerce son activité au sein des entreprises de services du numérique, des éditeurs de logiciels, des services informatique d'entreprises (banques, assurances, grande distribution, industrie, plateformes e-commerce...) et des administrations.

La formation s'appuie sur l'acquisition de savoirs fondamentaux en développement informatique et web, en administration des systèmes et réseaux, en bases de données et en conduite de projets ; l'accent est mis sur la communication écrite et orale, y compris en langue anglaise, et sur l'importance du travail en groupe pour intégrer une équipe projet.

Les titulaires du B.U.T. Informatique compétents sur les plans technique et méthodologique, sont également sensibilisés aux problématiques actuelles (sécurité des données, cloud computing, intelligence artificielle...), aux questions sociétales, juridiques, éthiques et environnementales liées aux usages du numérique.

Le parcours **Réalisation d'applications : conception, développement, validation** se concentre sur le cycle de vie du logiciel : de l'expression du besoin du client, à la conception,

à la programmation, à la validation et à la maintenance de l'application.

Savoir-faire et compétences

Cette formation vise à développer six compétences essentielles pour l'étudiant du B.U.T. Informatique :

- **Réaliser** un développement d'application,
- **Optimiser** des applications informatiques,
- **Administrer** des systèmes informatiques communicants complexes,
- **Gérer** des données de l'information,
- **Conduire** un projet,
- **Travailler** dans une équipe informatique.

Organisation

Contrôle des connaissances

En contrôle continu

Ouvert en alternance

Type de contrat : Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation.



15 jours en entreprises

15 jours à l'IUT

Alternance possible à partir de la 2ème année

Admission

Conditions d'admission

Dossier sur Parcoursup

Et après

Poursuite d'études

Sous réserve des résultats et d'admission, poursuite d'études possible en Master (informatique, Cybersécurité, IA, Miage), en Écoles d'ingénieurs

Insertion professionnelle

Les titulaires du B.U.T. Informatique peuvent intégrer :

- Les services informatiques des entreprises industrielles, commerciales et des administrations
- Les sociétés de services en ingénierie informatique
- Les start-ups et les entreprises liées à l'intelligence artificielle et au numérique

Fonctions liées à la conception et au développement d'applications (mobile, web, IOT, jeux vidéos, etc.), à la gestion du parc de matériel, des systèmes, des logiciels applicatifs, administration des systèmes de gestion de bases de données, d'administration de réseaux. A titre d'exemple :

- DevOps

- Testeur
- Tech lead
- Développeur Big Data, Data engineer
- Intégrateur fonctionnel et intégrateur technique
- Intégrateur ou paramétreur de progiciels
- Concepteur-développeur d'applications (ERP, mobile, web, IOT, ...)
- Assistant chef de projet

Contacts



Organisation

- > Groupes de 28 étudiants maximum
- > Volume horaire hebdomadaire : environ 32 heures
- > 600 heures de projets SAE (Situation d'Apprentissage et d'Évaluation) pour développer l'autonomie, la gestion de projet en équipe et l'esprit d'initiative
- > En filière initiale classique, de 22 à 26 semaines de stage à partir de la 2ème année
- > En apprentissage, le rythme d'alternance est en moyenne de 15 jours à l'IUT et 15 jours en entreprise
- > L'ensemble de la formation vise à lier la théorie et la pratique
- > Dans cette perspective, les enseignements sont assurés à la fois par des universitaires et des professionnels
- > La présence aux Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD), Travaux Pratiques (TP) est obligatoire et contrôlée
- > Le contrôle des connaissances est continu et détermine la validation des semestres